

RELANCE AMIABLE

Extrait du bordereau ordres exécutoires

Créance	<i>Type Créance</i>
N° Créance	<i>Numéro créance</i>
Référence	<i>Référence créance</i>
Somme due	<i>Reste à réaliser</i>
Division ou Facture	<i>Division de l'élève ou Numéro de la facture</i>
Trimestre / Intitulé du voyage	<i>Trimestre ou Date de l'échéance ou Intitulé du voyage</i>

MISE EN DEMEURE VALANT AVIS AVANT POURSUITE

Madame, Monsieur,

Sauf erreur ou omission, vous n'avez pas encore acquitté la somme figurant ci dessus.

Je suis au regret de vous faire savoir qu'à défaut de paiement sous huitaine, je serai dans l'obligation d'en poursuivre le recouvrement soit par voie de saisie administrative à tiers détenteur (saisie sur le solde de votre compte bancaire ou saisie sur le salaire versé par votre employeur) soit par voie d'huissier de justice.

Du fait de cette poursuite, vous vous exposerez à des frais supplémentaires qui seront entièrement à votre charge (frais bancaires, frais d'huissier...).

Je vous remercie d'avance de votre règlement et vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Libellé agent comptable

Nom agent comptable

Les règlements doivent être effectués :

- 1 - En numéraire à la caisse (rapporter le présent avis)
- 2 - Par virement au compte Trésor : <TITULAIRE> - <LIBELLE>
BIC : <BIC> IBAN : <IBAN>
- 3 - Par remise de chèque libellé à l'ordre de <TITULAIRE>
<LIBELLE_TELEPAIEMENT>

Délais et voies de recours :

Le recouvrement des titres exécutoires est poursuivi jusqu'à opposition devant la juridiction compétente (article R421-68 du code de l'éducation).

Toute contestation sur le bien fondé d'une créance de nature administrative doit être portée dans le délai de deux mois suivant sa notification devant la juridiction administrative compétente (décret 65-29 du 11/01/1965).